

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PONT-SAINT-PIERRE

SEANCE DU 29 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin à vingt heures trente, le conseil municipal de Pont-Saint-Pierre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme LAVIGNE COURTEUX Valérie, Maire.
Date de convocation : le 22 juin 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 15
Nombre de conseillers votants : 15

Etaient présents : Mr. HEBERT Philippe, Mme AUBRIL Katie, Mr. LEVACHER Philippe, Adjoint
;
Mmes CHEDRU Kristell, DUHO Christelle, GALLIENNE Véronique, GOURIOU Laura, VEZIER Lorna et MM CHEVALIER Romain, DURIEZ René, GODEFROY Marc, LETERME Christophe, OULAL Abdelkader, JOIGNANT Benjamin.

Secrétaire de séance : Mme Laura GOURIOU

IMPAYES LOYER COMMERCIAL :

Lors d'un conseil de fin d'année, la mairie avait alerté le conseil sur les difficultés de paiement de la locataire du salon de thé « Les gourmandises de Nono ». Le Conseil avait demandé qu'une dernière démarche soit faite pour tenter d'obtenir un versement. Malgré les nombreux messages et les promesses de la locataire, la dette s'élève aujourd'hui à plus de 9000 euros.

Après avoir entendu l'exposé de Mme Le Maire et après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité, d'approuver le lancement de la procédure de rupture de bail et la prise de contact avec l'assurance juridique.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Le Maire – Valérie LAVIGNE COURTEUX



128DELIB290626